



**Département de la Haute-Corse**  
**Commune de Barbaggio**  
*Extrait de délibération du conseil municipal*

Nombre de membres			Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération			
11	11	8	07/09/2023		Adressage
Pour	Contre				
8					

**N° 30-2023**

L'an deux mil vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

**Présents** : POMPEI Marie Louise, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte, FERAY Justin, FRATANI Martine,

**Absents** : RONCHINI Patrick, DEMASI André, PERRAUDIN Julien,

**Secrétaire de séance** : POMPEI Marie Louise

**N°1) Validation du nom des routes de la commune de Barbaggio**

Suite à la délibération N°51-2023 et de l'audit concernant l'adressage, le maire propose d'accepter l'ensemble des noms inscrits sur les cartes jointes

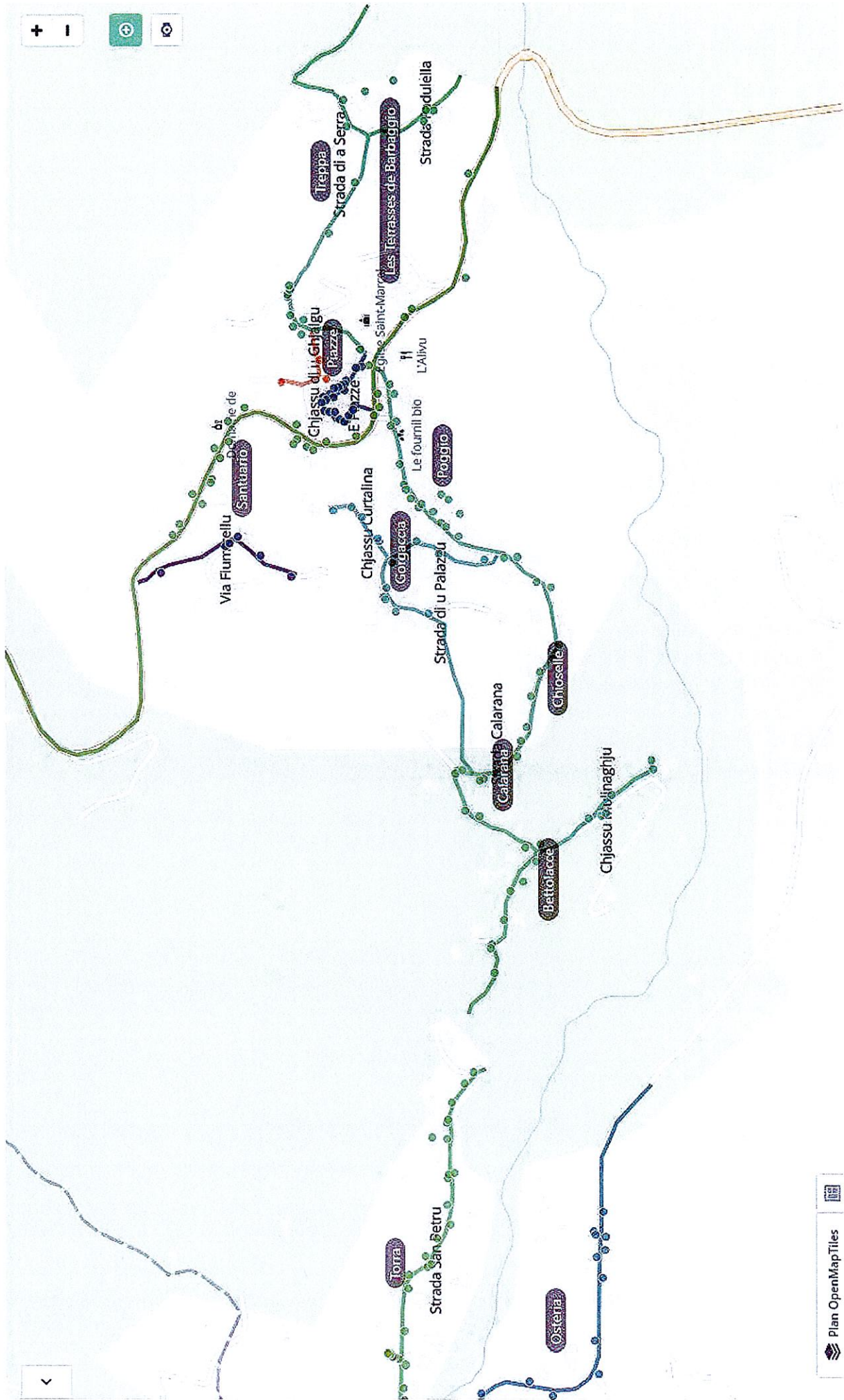
Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents engageant ce projet.

Fait et délibéré à Barbaggio le 12/09/2023.

Le maire

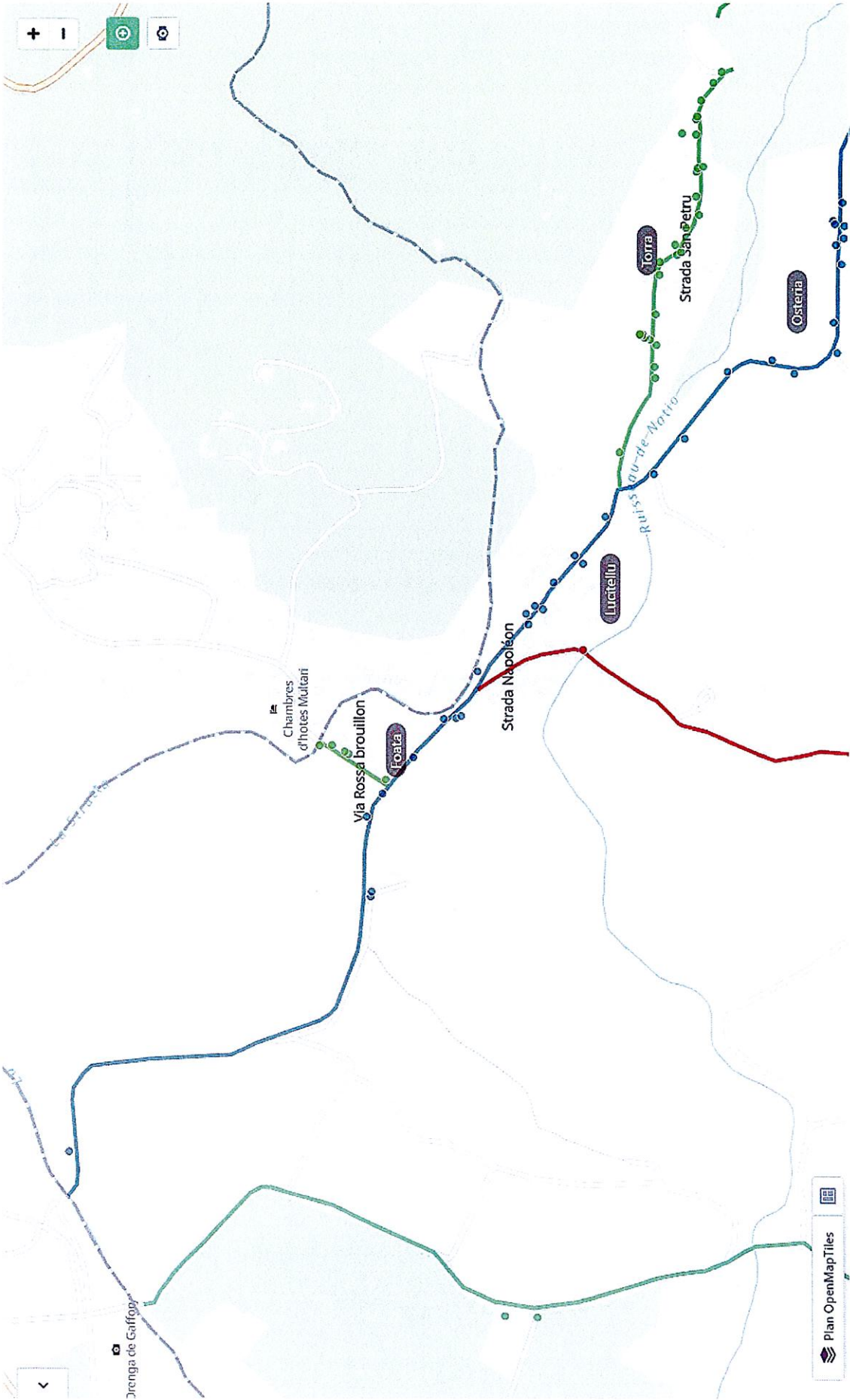


Etienne Marchetti



*Handwritten signatures and initials:*  
 - A large signature at the top right.  
 - A signature in the middle right.  
 - A signature at the bottom right.  
 - Initials 'CS' in the center.  
 - Initials 'SS' below 'CS'.  
 - Initials 'AG' at the bottom left.





*[Handwritten signatures and initials]*  
 The right side of the page contains several handwritten signatures and initials in black ink, including a large signature that appears to be 'G. S. S.' and another that looks like 'A. S. S.'



**Département de la Haute-Corse**  
**Commune de Barbaggio**  
*Extrait de délibération du conseil municipal*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20230912-31-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

Nombre de membres					
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage	Objet de la délibération
11	11	8	07/09/2023		Taux THRS
Pour	Contre				
8					

**N° 31-2023**

L'an deux mil vingt-trois et le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barbaggio, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence du Maire Etienne MARCHETTI

**Présents :** POMPEI Marie Louise, CYPRIANI Philippe, BLANC Loïc, DEVICHI Monique, PAINDAVOINE Charlotte, FERAY Justin, FRATANI Martine,

**Absents :** RONCHINI Patrick, DEMASI André, PERRAUDIN Julien,

**Secrétaire de séance :** POMPEI Marie Louise

**N°2) Majoration de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Le maire de BARBAGGIO expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés.

Suite à l'avis favorable du comité des finances locales du 13 juin 2023 autorisant une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les coûts supplémentaires générés par ces mêmes résidences secondaires ;

Coût estimé pour Barbaggio toutes subventions déduites : Année 2021 20 795,095€  
Année 2022 96 563 €  
Année 2023 à ce jour 16 047€

Constatant que les charges sont supportées uniquement par la population à l'année, que les maisons secondaires conduisent à une augmentation du foncier et du bâti, créant un déficit de logement permanent, sachant que la surtaxation est basée sur la valeur locative du bien et que cette valeur locative n'est pas du tout la même entre un bien au village et une villa pieds dans l'eau, au vu de l'estimation faites par les finances publiques ci-dessous





**Département de la Haute-Corse**  
**Commune de Barbaggio**  
*Extrait de délibération du conseil municipal*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000293-20230912-31-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2023

	Base TH	TH	Estimation Base Majoration THRS		Taux TH voté		
<b>BARBAGGIO</b>	<b>171 470</b>	<b>47 737</b>	<b>80 %</b>	<b>137 176</b>	<b>27,84</b>		
<b>C029</b>			<b>90 %</b>	<b>154 323</b>			
<b>Majoration</b>	<b>5%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>30%</b>	<b>40%</b>	<b>50%</b>	<b>60%</b>
80 %	1 909	3 819	7 638	11 457	15 276	19 095	22 914
90 %	2 148	4 296	8 593	12 889	17 185	21 482	25 778

Le maire propose une majoration de la THRS de 60%

Après examen et délibération, le conseil municipal adopte la proposition du Maire, et l'autorise à signer tous documents engageant ce projet.

Fait et délibéré à Barbaggio le 12/09/2023.

Le maire

Etienne Marchetti

